Federal Environmental Assessment and Review Process

ANNUAL REPORT

1985-1986

Federal Environmental Assessment
Review Office

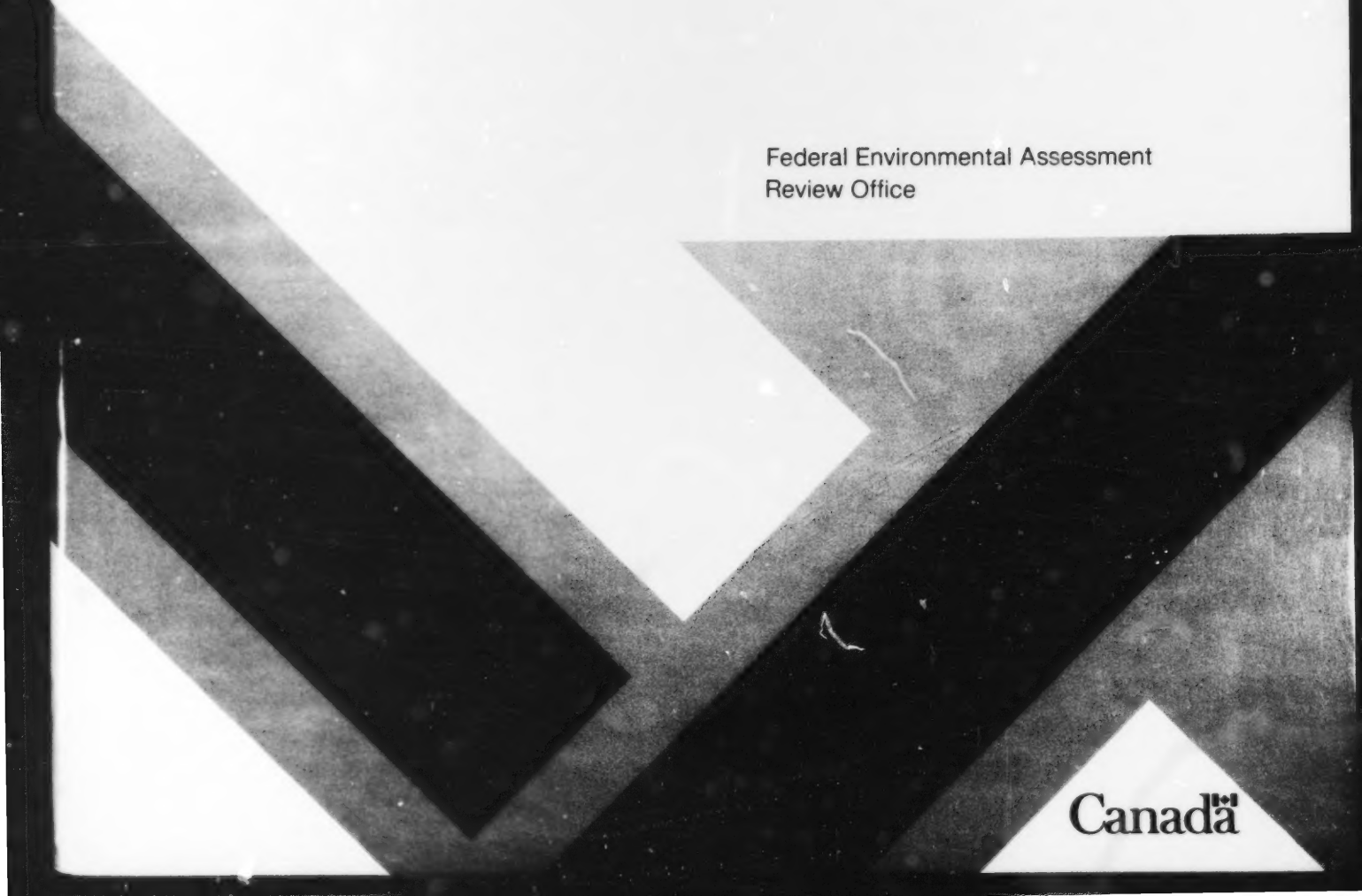

Canada

87-03952/

Federal Environmental Assessment and Review Process

ANNUAL REPORT

1985-1986

Federal Environmental Assessment Review Office

© Minister of Supply and Services Canada 1987

Cat. No. En104-1/1986

ISBN 0-662-55033-1

CONTENTS

Foreword v

Introduction 1

Making the Process Work 1

Making Progress 2

Environmental Assessment Panels 4

Second Nuclear Reactor, Point Lepreau, New Brunswick 4

Hibernia Development Project, Newfoundland 4

Fraser-Thompson Corridor Review, British Columbia 4

West Coast Offshore Exploration, British Columbia 5

Shoal Lake Cottage Lot Development, Manitoba 5

Slave River Hydroelectric Project, Alberta 5

Military Flying Activities, Labrador and Quebec 6

Clean-up and Disposal of Low-Level Radioactive Wastes, Ontario 6

The Canadian Environmental Assessment Research Council 6

International Activities 7

Expenditures 8

Annex I Publications 9

Annex II Organization Chart - FEARO 10

FOREWORD

Over the past decade and more, various worthwhile principles of environmental assessment have emerged from the collective hard work and experience of proponents of development, of those affected by development, and of those whose main interest is in the scientific analysis of environmental impact. However, there is one overriding concern that is central to the federal Environmental Assessment and Review Process (EARP) and is of relevance to any government and society.

The greatest challenge facing the environmental assessment practitioner is determining the importance of the impacts identified in an assessment. A determination of "importance" dictates at the initial stage of assessment the time, money and effort that should be invested in examining a particular issue and at a later stage helps decide what level of mitigating measures is warranted to prevent or limit anticipated undesirable impact. The challenge is easily and simply stated, but in the Canadian experience has often proven difficult to meet.

Both ecological and socio-economic factors influence importance. This can best be explained with a simple illustration. A proposed project might have the effect of ruining the habitat of a particular colony of fish. If that species were common to the region, the disappearance of a number of individuals could be judged ecologically unimportant. No species would be threatened and only the affected locale would experience the loss. However, if a fishing area of importance to a local community were to disappear, especially if that community had been deliberately sited near the fishery and had strong economic and cultural links with it, the impact would be serious.

Determining whether the fishery was important enough to study and, subsequently, to protect, clearly involves judgement on more than ecological or technical grounds. The impact of the loss on human society becomes the higher measure of importance. It is for that reason that environmental assessment must always carry within it at least some degree of socio-economic assessment. In other words, effective environmental assessment must integrate the scientific and technical disciplines - biology, oceanography, engineering, etc., with the social and economic disciplines. In my example, the links are obvious. In other situations, such links may be much more subtle and a careful effort is needed, first, to identify them, and second, to place an importance on them.

In the EARP experience, three major tools have contributed to determining the importance of impacts - initial assessment, formal public reviews and research.

Initial assessment refers to the process whereby projects planned (or licensed) by government departments are screened for their environmental implications. Most projects assessed under EARP are likely to have few significant environmental implications; or else they can readily be rendered environmentally acceptable by using proven mitigating procedures. The department concerned makes the necessary judgements, but is expected to seek advice from Environment Canada and other departments with specialist expertise if uncertainty exists about the possible environmental implications of a project and to consult with the potentially affected public if the proposed activity warrants it. In such cases, a preliminary report, called an Initial Environmental Evaluation (IEE), would normally be prepared. This report would, in turn, serve as a basis for either redesigning the project to render it environmentally sound, or deciding that the environmental consequences of, or public concerns about, the project are sufficiently important to warrant a formal public review.

Achieving balance in determining importance is a key part of the public review process. Only a very small number of major projects in any year raise sufficiently significant environmental concerns to warrant a public review. A panel, specially appointed for each review, chaired by me or a member of my staff, and made up of knowledgeable persons drawn from outside government and appointed by the Minister, is given the task of reviewing the environmental and directly related social implications of such projects. Panel membership is intended to reflect a wide spectrum of experience and perspective; panels constitute, in effect, well informed and carefully selected environmental juries.

Panels are called upon to make judgements about importance at two key points in the review process: first, in determining what issues merit study, and second, in preparing final recommendations to government. The panels hear a broad range of views, normally through "issues workshops" and other public meetings, before making their preliminary judgements

about importance. This aspect of the public review is necessary because as already demonstrated, both ecological and socio-economic factors, including societal values, affect importance.

Finally, research focusing on both natural environmental processes and on the methods of making decisions about the importance of impacts is needed to improve the basis for environmental assessment. Improvements in the methods of conducting environmental assessments, in management procedures, analyses and data bases greatly assist the exercise of personal judgement by informed individuals in determining importance. To promote such improvements, the Canadian Environmental Assessment Research Council (CEARC), was established in January 1984. Its membership, drawn from industry, the consultant community, universities, environmental advocacy groups and federal and provincial governments, represents a broad range of disciplines. Its budget is small but is used to stimulate cooperative work among both government and non-government organizations.

The Council's current research program is focused on issues such as interdisciplinary integration, social impact assessment methodology, risk analysis, cumulative environmental effects, mitigation and compensation, modelling, and post-project monitoring and audit. Conclusions emerging from this work can be tested in actual project assessments which are used, in effect, as working experimental laboratories. For example, important work is underway to examine past assessments for the effectiveness of the procedures used, and the nature of project impact actually experienced. This approach is at an early stage of development in Canada, but the results should contribute significantly to designing ever better means of determining the importance of environmental impacts.

EARP, as it evolves and improves, is an important mechanism for determining the importance of issues and impacts at key points in the assessment process. The result is to allow government and industry to focus their resources on what really matters - the truly significant environmental issues.

Raymond M. Robinson
Executive Chairman
Federal Environmental Assessment
Review Office

FEDERAL ENVIRONMENTAL ASSESSMENT REVIEW OFFICE

ANNUAL REPORT

Introduction

The fiscal year 1985-1986 marks the second year of implementation of the **Environmental Assessment and Review Process Guidelines Order.** The Environmental Assessment and Review Process **(EARP)** is a method for the federal government to ensure that its own activities, and those for which it provides funds, or those which may have an environmental effect on an area of federal responsibility, or on lands administered by the government of Canada, do not create environmental problems. In essence, each federal department or agency assesses its own activities and proposals according to the directives detailed in the EARP Guidelines Order. They use current practices and techniques for environmental assessment that have been developed and proven successful here in Canada or elsewhere. EARP calls upon departments to consider the environmental implications of their activities as early as possible in the planning process and before any irrevocable decisions, such as land purchases, contractual arrangements and so on, are taken.

EARP applies to all federal government activities, and has had a long history - initially established by Cabinet Decision in 1973, adjusted in 1977, and finally promulgated by Order in Council in 1984. During this twelve year period, thousands of federal projects have been screened and dealt with under EARP, and thirty-two public reviews of proposals having potentially serious environmental impacts and generating high public concern have been completed.

Making The Process Work

In 1984-85, the **Federal Environmental Assessment Review Office (FEARO)** established an interdepartmental task force to help prepare procedural guidelines for carrying out initial assessments of proposals. This effort resulted in the publication, in mid-1986, of the "Initial Assessment Guide". This fiscal year, 1985-86, FEARO undertook two additional important initiatives to assist departments to implement EARP :

(1) Interdepartmental Committee on Environmental Assessment

FEARO organized and presides over a committee made up of representatives of federal departments who exchange information and share experience in an effort to apply EARP in a cost-effective and consistent manner. The committee has chosen the following topics as its priorities for concerted attention:

- initial assessment procedures;
- recording of screening decisions;
- automatic exclusion lists and automatic referral lists;
- the initial assessment bulletin to be published by FEARO;
- training programs and training needs;
- cooperation among departments and between governments; and
- technical and scientific issues

One of the first concrete results of the committee's work was to help complete the design of the "Initial Assessment Bulletin", the first issue of which was published in the fall of 1986.

(2) Assisting Departments to Develop Procedures

FEARO has sponsored management specialists from the federal Bureau of Management Consulting to assist departments to develop their internal administrative procedures for carrying out initial environmental assessments of their activities and projects. The Bureau consultants are helping departments to identify initial assessment requirements, to design or modify forms and systems for recording decisions, and to determine how to integrate initial assessment procedures into the departments' regular program approval processes. FEARO is paying for this service out of monies identified for implementing the EARP Guidelines Order.

Making Progress

In fiscal year 1985-1986, departments have been busy revising their procedures for assessing the environmental implications of their proposals, or developing new ones in instances where EARP had not previously been applied. In particular, departments have been preparing to report on initial assessment activities, the first two stages of EARP, in a formal way through the "Bulletin of Initial Assessment Decisions". For this report, the departments represented on the Interdepartmental Committee on Environmental Assessment contributed the following highlights for the year, and listed some examples of assessments or studies done.

Agriculture Canada initiated an examination of its programs and policies to assess its compliance with the EARP Guidelines Order. The **Prairie Farm Rehabilitation Administration (PFRA)** completed an initial environmental assessment of the Pasquia Polder III proposal. This proposal would improve drainage on some 18,000 acres of land for agriculture near The Pas, Manitoba. PFRA has also assessed several large water development projects at the feasibility stage to ensure the environmental factors are considered early in the project planning process. These initial assessments are documented in the Assiniboine South Hespeler Water Supply Study for central Manitoba and in the Riverhurst East Irrigation Study. The latter assesses several large-scale irrigation development opportunities near Lake Diefenbaker in Saskatchewan.

An important characteristic of EARP is flexibility to encourage federal-provincial cooperation in environmental assessment. In one example, in eastern Canada, the Nova Scotia Department of Environment conducted the assessments and approved the site and structures for manure storage constructed under a cost-sharing arrangement with Agriculture Canada.

In the previous fiscal year, 1984-85, the **Canadian Forestry Service** had prepared Guidelines for Environmental Screening of Program Activities, which are now in practice. The Federal-Provincial Forestry Development Agreements contain provision for environmental considerations; all ten agreements were in effect in 1985-1986.

As an example of procedure improvements carried out this year, the Northern Forest Centre in Edmonton has set up an environmental screening committee that has developed a set of ten criteria to evaluate proposals. The types of project assessed include research experiments on the use of fertilizers, prescribed burning, use of herbicides, and drainage for improved management of forested lands.

Late in the fiscal year, the **Department of Energy, Mines and Resources** developed a draft departmental screening document. All sectors of the Department will be consulted before a final version is completed. The Office of Environmental Affairs also represented the Department in presentations to the Hibernia Offshore Environmental Assessment Panel hearings in October and was present at the West Coast Offshore Exploration Environmental Assessment Panel hearings.

The **Canada Oil and Gas Lands Administration (COGLA)** prepared a directive on Process and Procedures in 1983, which dealt with screening evaluation. During this year, COGLA continued initial assessment activities under that directive. The Hibernia Environmental Assessment Panel reported its findings and recommendations in December 1985. COGLA staff participated in the West Coast Offshore Exploration Environmental Assessment Panel hearings, providing technical information to the Panel.

Transport Canada, Airports Authority Group, completed a cyclical review of environmental policies, standards and guidelines manuals, including "Environmental Protection: Planning - Southern Canada", "Environmental Protection: Design and Construction", and "Environmental Protection: Airport Operations". The Department carried out several environmental studies on:

- environmental impact of effluent from fire training areas;
- environmental impact assessment of calcium magnesium acetate (CMA) as a potential de-icer for aircraft operating surfaces;
- environmental evaluation of the use of glycol at Ottawa International Airport;
- air quality monitoring at Calgary International Airport to ensure that Federal Air Quality Standards were being met and to evaluate the impact of airport activity on ambient air quality.

The Department reviewed and implemented the recommendations previously made by the environmental assessment panel for the reactivation of the Boundary Bay Airport. A national Environmental Conference was held for airport planning, design, construction and operations staff.

The **Canadian Coast Guard** began work on a policy and guidelines for environmental assessment which

would meet the Order-in-Council requirements, and prepared information for the first issue of the "Bulletin of Initial Assessment Decisions".

The **Department of Indian and Northern Affairs** took special steps to apply the Environmental Assessment and Review Process within the context of existing departmental policies and procedures. The Department began to review internal procedures and information systems. In 1985-1986, the Northern Program initiated or reviewed nine projects at the initial assessment level. There were no projects referred to the Minister of the Environment for a public review during this period. In an effort to provide the general public, other government agencies, and developers with a better understanding of how EARP is implemented in the Northern Program, a draft guide was prepared.

Public Works Canada has been implementing EARP since 1974 on a region-by-region basis, with advice and assistance from the PWC Headquarters EARP Coordinator. This year, the Department used the services of a management specialist from the Bureau of Management Consulting to update its environmental assessment procedures. By the end of the fiscal year, the draft documents of the PWC procedures manual were completed and had also incorporated the new internal changes which had occurred within the Department. The regional activities associated with EARP were unaffected by this work and were carried on as usual. These procedures may be somewhat changed once the documents revised by the Bureau specialist have been ratified by the PWC Executive. PWC carried out environmental assessments of projects on behalf of client departments. Examples of these are:

- the Indian schools on the Tsartlip and the Saanich Bella Coola Indian Reserves in British Columbia;
- potential uses of a tract of Indian land in the Vancouver metropolitan area originally leased by the federal government for constructing a Pacific Environment Centre;
- a proposal for a three or four storey administration building at the Dominion Astrophysical Observatory operated by the National Research Council on Vancouver Island;
- an Initial Environmental Evaluation on kilometres 469 to 501 of the Alaska Highway, which studied impacts of the existing alignment compared to a new alignment.

After the Guidelines Order was issued, the **Department of Regional Industrial Expansion** prepared interim procedures for initial assessment. This year, it refined those procedures.

The **Atomic Energy Control Board** prepared automatic exclusion and automatic referral lists covering proposals which are submitted to it under the Atomic Energy Control Regulations or conditions prescribed in licences issued thereunder. Surveillance of nuclear facilities to minimize their environmental impact continued to be a major preoccupation of the Board.

The **National Capital Commission** contracted a consultant to draft an Environmental Assessment Procedure for the Commission. This policy and procedure have been approved and the program is in operation.

In 1985-1986, the **Canadian International Development Agency (CIDA)** developed and implemented an environmental policy, including a framework for environmental assessment of bilateral projects. A major environmental study of a proposed hydro project in Indonesia was conducted.

Environment Canada has initiated the revision of its role in EARP under the Order-in-Council and changes to the management of EARP in the Department, which will be completed in 1986-1987. The Department co-sponsored an international symposium on Post Audit/Follow-up in October 1985 at the Banff Centre. The proceedings are to be published in early 1987. Two studies examining the procedures used by the federal government for initial assessment and follow-up were conducted in order to provide Environment Canada with recommendations for improving its efforts in these areas. Reports are to be published in 1986-1987. In this fiscal year, the Department was again very active in the provision of technical and scientific advice on a wide variety of projects undertaken by other government departments.

The **Department of Fisheries and Oceans** has developed a draft Screening guide for Small Craft Harbours projects, which is undergoing a "pilot test". A Screening guide for science-based activities will be prepared in the next fiscal year. The Department continues to forward major projects (including those of Small Craft Harbours) to the Regional Screening and Coordinating Committees, which the Department of the Environment has set up in its regional offices to review major projects and advise the departments sponsoring them on environmental aspects.

The **Department of National Defence** updated its EARP procedures to better reflect the Order in Council

and the new initial assessment guidelines. EARP applied to several major projects in the year, with Initial Environmental Evaluations being started for both airforce and army type training activities. As well, proposed tactical fighter training in Labrador was referred to the Minister of the Environment for public review. All new initiatives of the Department are coming under much closer environmental scrutiny earlier in the planning process. However, there still is a requirement for very quick assessment of some activities, particularly those associated with standing agreements with Canada's allies.

Environmental Assessment Panels

Second Nuclear Reactor, Point Lepreau, New Brunswick

In June 1985, Lepreau II, the Environmental Assessment Panel reported its findings. The Panel was appointed jointly by the Ministers of Environment of New Brunswick and Canada. Its mandate was to assess the environmental and related social impacts of the proposal to construct a second nuclear reactor at Point Lepreau, New Brunswick. Maritime Nuclear, a consortium of Atomic Energy of Canada Limited and New Brunswick Electric Power Commission, was the project proponent.

The Panel concluded that the project could proceed without significant adverse effects provided certain recommendations were followed. The most important of these dealt with monitoring programs and research concerning effects of the project on the marine environment, regulation and operating procedures associated with the protection of human health, emergency planning, the social effects of the local workforce and communities affected, the promotion of industrial opportunities that would be possible because of the project, the process of eventually decommissioning the facility, and measures for improving the administration of both federal and provincial environmental impact assessment review processes.

Much of the assessment was based on the actual impacts of the first unit built at Point Lepreau. Consequently, the Panel also recommended measures to deal with existing concerns about Unit I.

Hibernia Development Project, Newfoundland

In December 1985, the Hibernia Environmental Assessment Panel reported on its findings and recommendations to the federal and provincial Ministers of the Environment, the federal Minister of Energy, Mines and Resources, the provincial Minister of Mines and Energy, and the Chairman and Chief Executive Officer of the Canada-Newfoundland Offshore Petroleum Board. The Panel was co-chaired by federal and provincial appointees; its mandate was to address employment and industrial benefits, direct social effects on communities, and the safety and environmental impact of a proposal to develop the Hibernia oil field on the northeast Grand Banks of Newfoundland.

Mobil Oil Canada Limited was the proponent, in association with Gulf Canada Resources Inc., Petro-Canada Inc., Chevron Canada Resources Ltd., and Columbia Gas Development of Canada Ltd. Mobil proposed a fixed production system built as a gravity base structure, using shuttle tankers to transport the oil to Newfoundland.

The Panel recommended measures to maximize economic benefits and to minimize environmental hazards and social disruption. These measures included a comprehensive training strategy for local residents, the development of community impact agreements on social concerns, design requirements, procedures aimed at improving safety, contingency plans for response to oil spills, protection of fisheries, compensation policy, requirements related to the eventual abandonment of the field and restoration of the development site to a condition suitable for fishing.

In addition, the Panel recommended measures to deal with future reviews of further offshore development proposals, and ways of improving the environmental assessment and review process, including a specified period for a review, the provision of funding for review participants, directed research, information exchange between the various parties governing Canada's offshore waters, and a strategy for implementing a panel's recommendations.

Fraser-Thompson Corridor Review, British Columbia

In January 1986, the Fraser-Thompson Corridor Panel reported its conclusions and recommendations to the federal Ministers of the Environment and Transport on the long-term environmental implications of transportation activities in the corridor formed by the Fraser, Thompson, and N. Thompson river valleys. The TransCanada Highway, Canadian National and Canadian Pacific Railways, B.C. Hydro's electrical transmission lines, and oil and gas pipelines traverse the corridor. The corridor's rivers form part of one of

the largest and most valuable fish producing systems in North America. Fishing is commercially and culturally important and provides outstanding recreational and tourism opportunities. About 100,000 people live in the corridor and many depend on the rivers as a food source.

The Panel concluded that an improved system of environmental planning and management is needed in order to ensure that the expansion of transportation facilities in the corridor proceeds in an environmentally responsible manner.

The Fraser-Thompson Corridor Panel review represented a departure from previous land reviews in that no specific project was reviewed and, therefore, no specific proponent. Rather than being an environmental impact assessment review, it was more of an environmental planning review examining transportation activities in a specific area. In conducting the review, the Panel introduced a number of innovative review procedures including the use of workshops rather than hearings to detail public input.

West Coast Offshore Hydrocarbon Exploration, British Columbia

In April 1986, the West Coast Offshore Exploration Environmental Assessment Panel submitted its findings and recommendations to the federal Ministers of the Environment and Energy, Mines and Resources, and the British Columbia Ministers of Environment and Energy, Mines and Petroleum Resources. The Panel was appointed jointly by the two governments with a mandate to review the environmental and related socio-economic effects of a potential renewal of petroleum exploration off the west coast of Canada, north of Vancouver Island. Both the federal and provincial governments have placed moratoria on all exploratory drilling in the region. The Panel was asked to develop recommendations on the terms and conditions under which hydrocarbon exploration could proceed in a safe and environmentally responsible manner.

Chevron Canada Resources Ltd. and Petro-Canada Inc. were the proponents; the latter, however, withdrew from the review before its completion, citing other priorities. Chevron proposed to conduct a seismic survey program followed by drilling of two exploratory wells. Subsequent exploration would depend on the results of the initial program. The area to be explored, Queen Charlotte Sound, Hecate Strait, Dixon Entrance, and some coastal waters west of Graham Island, is rich and diverse in natural resources, subject to extreme weather conditions, and sparsely populated.

The Panel concluded that Chevron's exploratory program could proceed under specified conditions, in particular, that drilling is to take place only between June and October until experience is gained, and not within 20 km of any point of land. It recommended that other exploratory programs not be permitted until the results of monitoring Chevron's seismic program are available. The Panel proposed an environmental management structure to oversee and deal with the environmental and socio-economic considerations of offshore exploration and possible future resource production. The Panel recommended many specific terms and conditions be in effect before and during the exploration program to minimize adverse effects and to address issues requiring further investigation and study.

Shoal Lake Cottage Lot Development, Manitoba

In January 1981, an environmental assessment panel was appointed to review a proposal by the Shoal Lake Number 40 Indian Band to develop and lease some 350 cottage lots on Shoal Lake, Manitoba. The lake is the source of water for Winnipeg. In March that year, the Panel issued guidelines for the preparation of an environmental impact statement (EIS) for the proposal. Following discussions during the subsequent two years between the Department of Indian and Northern Affairs, the Band, the City of Winnipeg and the province of Manitoba, the Minister of the Environment reissued the Terms of Reference for the review focusing on the potential effects of the development on the water quality of the lake.

In May 1984, the Panel began a formal review of the EIS submitted by the Band. It asked for further information about the proposal, which the Band provided in February 1985. The following month, the Panel informed the Band that public meetings on the proposal could proceed. However, the Panel cannot continue its review unless the proponent is willing to participate. Consequently, the review has been suspended pending a response from the Band.

Slave River Hydroelectric Project, Alberta

In the late 1970s, the Government of Alberta announced its intention to proceed with the planning for a hydroelectric dam on the Slave River near Fort

Smith. In 1980, Parks Canada referred the proposal for public review because of potentially significant environmental impacts on Wood Buffalo National Park. Much of the Peace-Athabasca Delta is within the park and changes in water levels could affect waterfowl, bison, and other wildlife.

A Panel was appointed in 1982, and through discussions between the federal and provincial Ministers of the Environment over the following two years, the two governments agreed to coordinate their respective reviews of the proposal. At that time, public consultations were to be deferred until a proponent came forward or an application was about to be made to develop a hydroelectric project on the Slave River.

In August 1985, the Government of Alberta announced that the Slave River Hydro Project would not proceed in the foreseeable future. Consequently, at the request of the initiating department, Environment Canada, the review was dissolved and the Panel disbanded.

Military Flying Activities, Labrador and Quebec

In February 1986, the Associate Minister of National Defence requested a public review of existing and proposed military flying activities over Labrador and Quebec. This review will study current low-level flight training, carried out under bilateral agreements with some of Canada's NATO allies, and a proposal to establish an integrated Tactical Fighter Weapons Training Centre for training NATO air forces. The proposed Centre would require airport and infrastructure expansion, the building of training facilities at Goose Bay and the development of tactical weapons ranges in Labrador.

A Panel was appointed in July and issued draft guidelines for public review. Public meetings to discuss the draft guidelines were held in eighteen communities in Newfoundland/Labrador and Quebec over the months of September and October. The final version of the guidelines will be released early in 1987. The proponent has advised the Panel that the Environmental Impact Statement will likely be completed early in 1988.

Clean-Up and Disposal of Low-Level Radioactive Wastes, Ontario

On April 28, 1986, the Minister of State for Mines referred a proposal by Eldorado Resources Ltd. for public review. Eldorado proposes to construct a permanent disposal facility for low-level radioactive wastes and soils stored in waste management sites at Port Granby, Welcome, and in the Port Hope area.

The Panel was appointed on June 23. As of October 10, 1986, it has postponed its activities until a Task Force, appointed by the Minister of State for Mines and Forestry, reports back on the most acceptable sites for a disposal facility in Ontario.

The Canadian Environmental Assessment Research Council

The Canadian Environmental Assessment Research Council (CEARC), appointed in January 1984, has made significant progress this year within its mandate of advising governments, industry, and universities on ways to improve the scientific, technical, and procedural basis for environmental impact assessment (EIA).

In February 1985, CEARC, in cooperation with the U.S. National Research Council, sponsored an international workshop on cumulative environmental assessments. The proceedings of this workshop, "Cumulative Environmental Effects: A Binational Perspective", were published in August 1986. Following the workshop, CEARC awarded contracts to analyse the extent to which current Canadian environmental planning procedures and institutional frameworks are dealing with cumulative environmental effects and to recommend priorities for more detailed research. The results of these contracts are currently undergoing review and revision. A research prospectus for cumulative environmental assessment is now nearing completion.

In January 1986, the Council published "Philosophy and Themes for Research" describing the basic themes and priorities which are to guide the Council's approach to developing and implementing various research agendas. The first research prospectus on social impact assessment (SIA), which outlined five priority research areas necessary for the continued development of the field was published in May 1985. Research efforts in institutional arrangements for SIA, and in improved SIA impact prediction, monitoring and management capabilities, are well underway and the resultant reports will be published soon.

The report of a CEARC-sponsored study, "Risk Management and EIA: Research Needs and Opportunities", has been widely circulated. A draft research prospectus is currently being prepared for consideration by the Council at its spring 1987 meeting.

A report, "Learning from Experience: A State-of-the-Art Review and Evaluation of Environmental

Impact Assessment Audits", has been published. It focuses on the experience gained from EIAs of a number of projects in Canada and in other countries.

Studies dealing with the use of mathematical modelling in EIA are underway. One of these has resulted in the publication of a background paper entitled "Selected Mathematical Models in Environmental Impact Assessment in Canada". The scope of this area of research will be expanded to include socio-economic modelling.

The area of mitigation and compensation in the context of EIA is one of Council's newest initiatives. A draft background document on the subject was prepared for a workshop held in July 1986. Proceedings from this workshop and a research prospectus will be published.

In addition to these established research directions, CEARC has begun to explore new areas such as environmental health impact assessment, and EIA and biotechnology.

Graduate Student Research Contracts were introduced by the Council for the 1985-1986 academic year in an effort to promote innovative thinking about EIA among graduate students at Canadian universities. Reports from the first fifteen award winners were received in the spring of 1986 and eleven contracts awarded for the 1986-1987 academic year.

International Activities

As in previous years, FEARO staff participated in policy discussions and process development with colleagues in other nations and in international organizations, and provided expert advice to countries that are developing environmental assessment processes.

The International Bar Association (IBA), a federation of bar associations and law societies representing one hundred and nine countries, sponsored two seminars, the first, "Industry and the Regulatory Agencies", held in Stratford-upon-Avon, England, in 1985, and the second, "Resource Investigation, Funding and Control", held in Victoria and Vancouver, B.C. in 1986. At the Stratford-upon-Avon seminar, FEARO presented a discussion paper, "Keeping EIA Procedures Relevant - A Canadian Perspective", and at the Vancouver seminar, the "Rights of the Public in Environmental Decision Making and the Funding of Public Intervention".

The Centre for Studies on Environmental Assessment (CESIA) in Rome invited FEARO to send a representative to a conference to assist in developing an environmental impact assessment process for Italy. Earlier contributions by FEARO to the advancement of environmental impact assessment for members of the Economic Commission for Europe (ECE) and the Organization for Economic and Cooperative Development (OECD) attested to Canada's expertise and was in large part the stimulus for the Italian invitation.

Under the auspices of the United Nations ECE, FEARO continued to participate in the work of the ECE Group of Experts on Environment Impact Assessment. The Task Force on the Application of Environmental Impact Assessment completed its work with the issuance of a document entitled "Analysis and Interpretation of Selected Applications of Environment Impact Assessment". It contains a review of selected case studies from ECE member countries and recommendations on EIA processes, content aspects of EIA, and the linkage between EIA and decision making. FEARO participated in an Ad Hoc Group on Environmental Assessment and Development Assistance at the Organization for Economic Co-operation and Development (OECD). The Group completed its final report outlining EIA principles to be applied to development assistance projects and programs. The final report will be forwarded to the OECD Development Assistance Committee and to the OECO Council for its approval and de-restriction.

The Canadian International Development Agency (CIDA) requested that FEARO provide a staff member to organize and conduct a Pan-Caribbean course on environmental impact assessment in cooperation with the West Indies and Caribbean Conservation Association.

FEARO regional staff in Vancouver, in support of the West Coast Offshore Exploration Environmental Assessment Panel Review, consulted with Alaskan state, federal, municipal, and industry officials on respective interests concerning the environmental and socio-economic issues of offshore drilling in Alaska and Canada.

FEARO provided a staff member to participate in an international workshop sponsored by the International Institute for Applied Systems Analysis (IIASA), on environmental assessment for industrial development at Dehra Dun, India, where a pilot project is located. FEARO is represented on the planning committees of IIASA that deal with development of environmental effects of urbanization.

A FEARO officer also participated in a workshop on Environmental Review of Pipelines in Canadian Perma-

frost Locations, sponsored by the Canada/France Laboratory, Caen, France.

FEARO provided technical assistance to the Indonesian Project, Environmental Management Development, Indonesia (EMDI) being carried out by Dalhousie University under the sponsorship of CIDA.

The World Health Organization (WHO) sponsored FEARO representation in continuing work on developing better approaches to environmental impact assessment in participating countries. Under WHO's auspices, a workshop was held in Copenhagen, and an environmental impact assessment training course in Mexico. Similarly, a FEARO staff member participated as a teacher in an international environmental impact assessment training seminar sponsored by the United Nations Environment Program (UNEP), held in Aberdeen, Scotland.

A FEARO staff member has served as advisor and teacher through the East-West Centre in Hawaii, examining environmental issues related to development in the Third World. In 1985, the Centre sponsored a workshop in Bangkok, Thailand.

A FEARO staff member attended the 1985 International Association for Impact Assessment (IAIA) in Utrecht, Holland.

The Government of Canada and the Government of New Zealand have agreed to an exchange of personnel in the environmental assessment field in the coming fiscal year. FEARO's Director-General of Policy and Administration will join the New Zealand Ministry of the Environment for 18 months and the Director of Regional Activities for the New Zealand Commission for the Environment will join FEARO for a similar period.

Expenditures

Budgetary expenditures, totalling $3,340,000, are listed in Table 1.

Table 1

FEARO Expenditures 1985-1986

Salaries and Benefits (29 person-years):	$1,389,000
Program Operations:	1,951,000
Total	$3,340,000

Operational Expenditures by program totalled $1,951,102, as detailed in Table 2.

Table 2

FEARO Operational Expenditures 1985-1986

Program	Expenditure	Percentage of Total
Panel reviews	687,348	35
CEARC and other research support	604,524	31
EARP implementation and process development	364,087	19
Administration	295,143	15
	$1,951,102	100

Approximately 64% of the operations budget, amounting to $1,252,000, was spent on contracts with the private sector for professional services.

ANNEX I

PUBLICATIONS

Second Nuclear Reactor, Point Lepreau, New Brunswick: Report of the Environmental Assessment Panel

Hibernia Development Project: Report of the Environmental Assessment Panel

Fraser-Thompson Corridor Review: Report of the Environmental Assessment Panel

Offshore Hydrocarbon Exploration: Report and Recommendations of the West Coast Offshore Exploration Environmental Assessment Panel

Environmental Assessment in Canada: 1985 Summary of Current Practices

Social Impact Assessment: A Research Prospectus (CEARC)

Philosophy and Themes for Research (CEARC)

Cumulative Environmental Effects: A Binational Perspective (CEARC)

Publications can be obtained from:

Federal Environmental Assessment Review Office,
13th Floor, Fontaine Building,
200 Sacré-Coeur Blvd.,
Hull, Quebec. K1A 0H3
(819) 994-2578

ANNEX II

ORGANIZATION CHART—FEARO

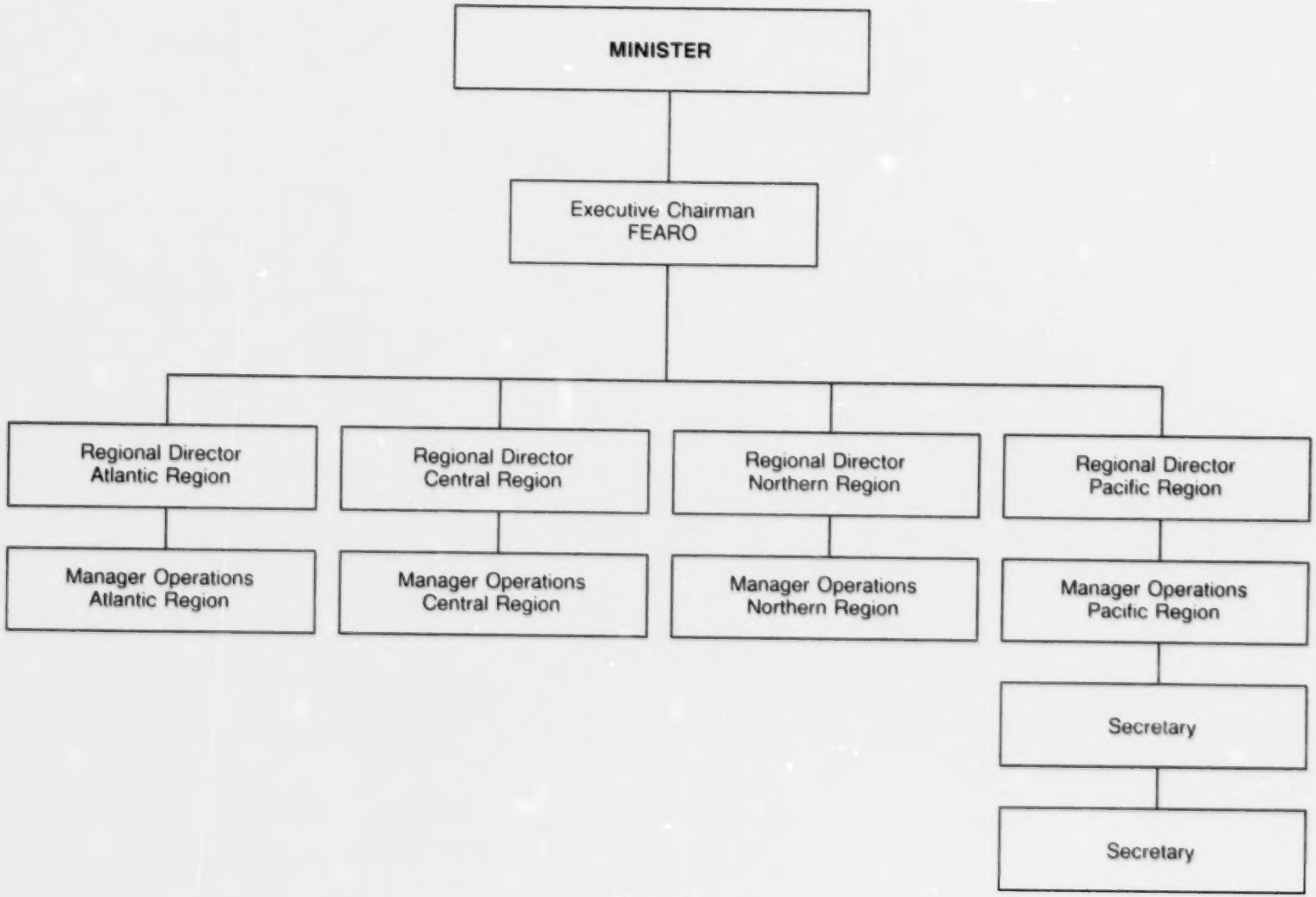

ORGANIZATION CHART—FEARO

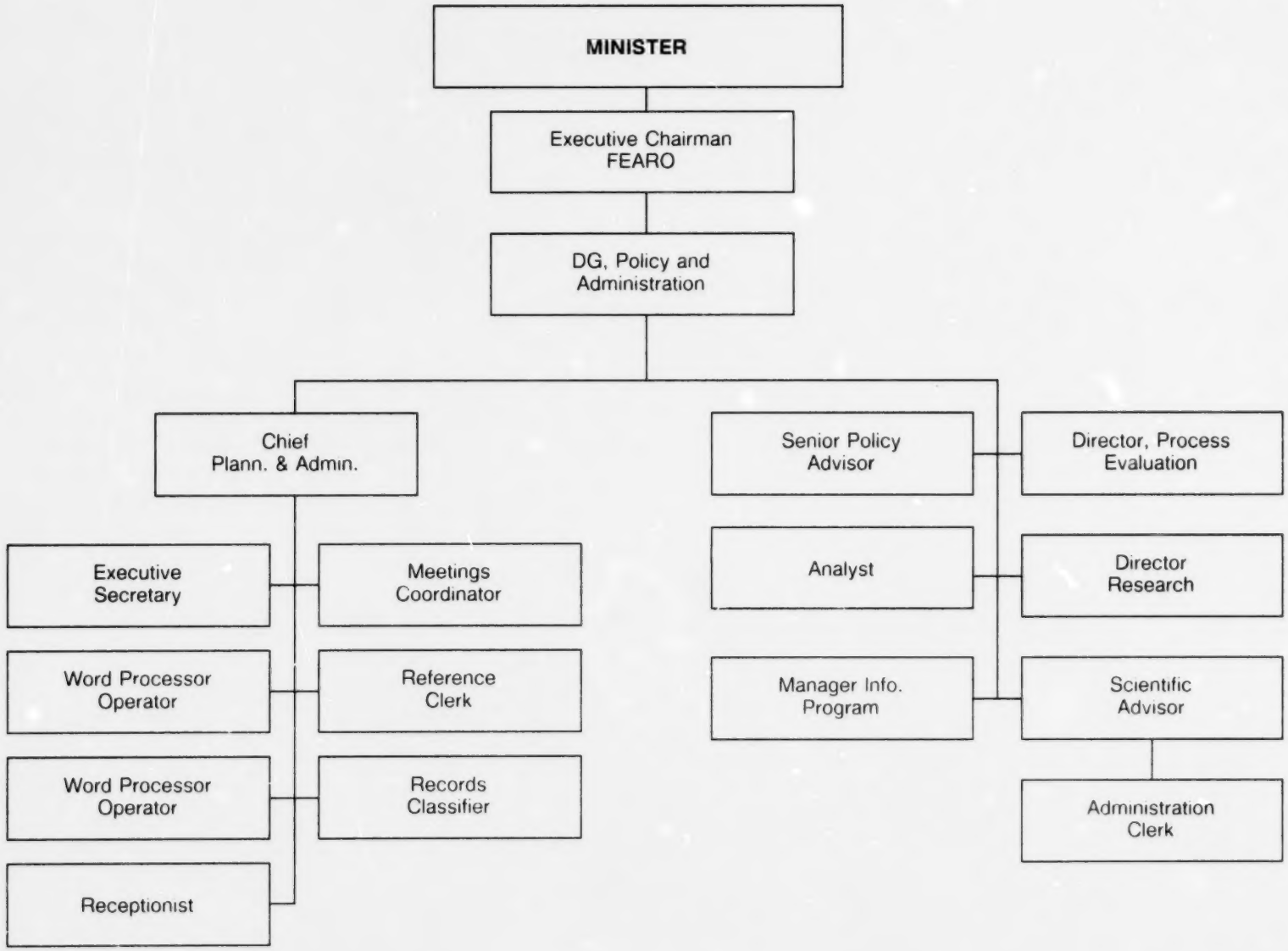

Processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement

RAPPORT ANNUEL

1985-86

Bureau fédéral d'examen des
évaluations environnementales

Canada

Processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement

RAPPORT ANNUEL

1985-1986

Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1987

N° de cat. En 104-1/1986

ISBN 0-662-55033-1

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos v

Introduction 1

Fonctionnement du processus 1

Réalisations 2

Commissions d'évaluation environnementale 4

Deuxième réacteur nucléaire à Pointe Lepreau (Nouveau-Brunswick) 4

Projet de développement Hibernia (Terre-Neuve) 4

Examen des corridors du Fraser et de la Thompson (Colombie-Britannique) 5

Exploration pétrolière au large de la côte ouest (Colombie-Britannique) 5

Projet d'aménagement de villégiature du lac Shoal (Manitoba) 6

Complexe hydro-électrique de la rivière des Esclaves (Alberta) 6

Activités aériennes militaires au Labrador et au Québec 7

Nettoyage et stockage de déchets à faible radioactivité (Ontario) 7

Conseil canadien de la recherche sur l'évaluation environnementale 7

Activités internationales 8

Dépenses 9

Annexe I Publications 10

Annexe II Organigramme du Bureau 11

AVANT-PROPOS

Depuis au moins une dizaine d'années, divers principes valables sur les évaluations environnementales sont ressortis de l'expérience et du difficile travail collectifs des promoteurs de projets, des personnes touchées par ces projets et de celles qui sont principalement intéressées à l'analyse scientifique des répercussions environnementales. Néanmoins, une question domine qui revêt une importance primordiale pour le Processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement et qui intéresse tout gouvernement et toute société.

Pour le praticien des évaluations environnementales, le plus grand défi est de déterminer l'importance des répercussions décrites dans une évaluation. C'est ce qui, au stade initial de l'évaluation, sert à établir le temps, l'argent et l'effort qui devraient être consacrés à l'examen d'un problème particulier et, plus tard, aide à décider des mesures d'atténuation qui permettraient d'éviter ou de limiter les répercussions néfastes prévues. Ce défi s'énonce peut-être simplement et facilement, mais l'expérience canadienne indique qu'il n'est souvent pas facile à relever.

L'importance des répercussions dépend de facteurs tant socio-économiques qu'écologiques. Un exemple permettra de mieux comprendre: supposons qu'un projet donné risque d'entraîner la destruction de l'habitat d'une colonie particulière de poissons. Si l'espèce touchée est commune dans la région, la disparition d'un certain nombre d'individus pourrait être considérée comme peu importante du point de vue écologique. L'espèce ne serait pas menacée, et la perte ne serait ressentie qu'à un endroit bien précis. Par contre, si c'est une zone de pêche importante pour une population locale qui risque de disparaître, surtout si cette population s'était établie intentionnellement à proximité de ce lieu de pêche et si elle a de forts liens économiques et culturels avec celui-ci, les répercussions, dans ce cas, seraient très importantes.

Pour juger si la zone de pêche est assez importante pour justifier une étude et, par la suite, sa protection, il faut de toute évidence tenir compte d'autres facteurs que les seuls aspects écologiques ou techniques.

L'incidence de la perte sur la société devient le critère qui prime dans la détermination de l'importance. L'évaluation environnementale doit toujours tenir compte à un degré plus ou moins élevé des facteurs socio-économiques. Autrement dit, une évaluation environnementale efficace doit faire appel tant aux disciplines scientifiques et techniques - biologie, océanographie, génie, etc. - qu'aux disciplines sociales et économiques. Dans l'exemple que j'ai donné, les liens avec ce qui serait détruit étaient évidents. Dans d'autres cas, ces liens peuvent être beaucoup plus subtils, et leur reconnaissance, puis l'évaluation de leur importance exigent un effort minutieux.

Par le passé, trois grands moyens ont été employés dans le cadre du Processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, pour déterminer l'importance des répercussions: l'évaluation initiale, l'examen public et la recherche.

L'évaluation initiale consiste en l'examen préalable des projets planifiés (ou approuvés) par les ministères fédéraux afin d'en déterminer les répercussions environnementales. La plupart des projets évalués dans le cadre du Processus laissent prévoir peu de répercussions importantes ou peuvent facilement être rendus acceptables par des mesures d'atténuation qui ont fait leur preuve. Le ministère responsable du projet prend les décisions qui s'imposent, mais il doit consulter Environnement Canada et d'autres ministères compétents si des incertitudes existent sur les répercussions environnementales. Il doit également consulter le segment du public qui pourrait être touché lorsque cela est justifié. Ce sont les deux cas où un rapport préliminaire, appelé «Évaluation environnementale initiale» (ÉEI), est normalement préparé. On se sert de ce rapport pour modifier le projet afin de le rendre acceptable du point de vue de l'environnement ou pour décider si les conséquences ou les préoccupations du public sont assez importantes pour justifier un examen public.

La démarche par laquelle on détermine l'importance des répercussions d'un projet est une étape très importante du processus d'examen public. Au cours d'une année, un très petit nombre de projets importants suscitent suffisamment de préoccupations au sujet de l'environnement pour qu'on les soumette à un examen public. Une commission est formée spécialement pour chaque examen. Présidée par moi-même ou

par un membre de mon personnel, elle réunit des personnes bien informées, recrutées à l'extérieur du gouvernement et nommées par le Ministre. Sa mission consiste à examiner les incidences environnementales et les répercussions sociales directes des projets qui lui sont soumis. Ses membres sont choisis de manière à représenter une large gamme d'expériences et de points de vue. Les commissions constituent, en fait, des jurys très compétents, choisis avec soin.

Les commissions doivent évaluer l'importance des répercussions à deux étapes clés du processus d'examen: premièrement, à l'étape de la détermination des problèmes méritant d'être étudiés et, deuxièmement, à l'étape de la préparation des recommandations finales au gouvernement. Elles entendent une large gamme d'opinions, normalement à l'occasion d'ateliers sur les problèmes et d'autres réunions publiques, avant d'émettre un avis provisoire sur l'importance. Cet aspect de l'examen public est nécessaire car, comme on l'a déjà indiqué, les facteurs tant écologiques que socio-économiques, y compris les valeurs de la société, déterminent l'importance des répercussions.

Finalement, des recherches sur les processus naturels et les méthodes de décision concernant l'importance des répercussions sont nécessaires afin de permettre une évaluation plus éclairée. Les améliorations apportées aux méthodes d'évaluation et de gestion, aux analyses et aux bases de données facilitent beaucoup la tâche de ceux qui doivent évaluer de l'importance des répercussions. Le Conseil canadien de la recherche sur l'évaluation environnementale (CCREE) a été créé en janvier 1984 en vue de favoriser de telles améliorations. Ses membres, recrutés auprès de l'industrie, chez les consultants, au sein des universités, des groupements de défense de l'environnement, du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, représentent des disciplines très variées. Son budget, bien que restreint, est utilisé pour promouvoir la collaboration entre les organisations gouvernementales et non gouvernementales.

Actuellement, le programme de recherches du Conseil porte principalement sur la collaboration interdisciplinaire, les méthodes d'évaluation des répercussions sociales, l'analyse des risques, les répercussions cumulatives sur l'environnement, les mesures d'atténuation et de compensation, la modélisation et le suivi ainsi que la vérification après l'achèvement des travaux. Les conclusions de ces recherches peuvent être vérifiées à l'aide des évaluations de projets achevés. Ainsi, on consacre beaucoup d'efforts à l'examen des évaluations déjà faites afin de déterminer l'efficacité des méthodes employées et la nature des répercussions qui se sont réellement produites. Même s'il s'agit d'une démarche qui en est encore à un stade initial de développement au Canada, les résultats devraient contribuer de façon significative à l'amélioration des moyens utilisés pour déterminer l'importance des répercussions environnementales.

Le Processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement évolue et s'améliore. Il constitue un important mécanisme pour l'évaluation de l'importance des problèmes et des répercussions à des points clés du processus d'évaluation. Il permet au gouvernement et à l'industrie de concentrer leurs ressources sur les aspects importants, c'est-à-dire les menaces véritables pour l'environnement.

Le Président exécutif
Bureau fédéral d'examen des
évaluations environnementales

Raymond M. Robinson

BUREAU FÉDÉRAL D'EXAMEN DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

RAPPORT ANNUEL

Introduction

L'année financière 1985-1986 a constitué la deuxième année d'application du **Décret sur les lignes directrices visant le Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.** Le processus dont il est question est le moyen qu'a adopté le gouvernement fédéral pour assurer que ses propres activités et celles qu'il finance ou celles qui pourraient avoir un effet sur l'environnement dans un domaine de sa compétence ou sur des terres qu'il administre ne créent pas de problèmes d'ordre environnemental. Essentiellement, chaque ministère ou organisme fédéral évalue ses propres activités et propositions suivant les directives énoncées dans le Décret. Pour cela, il utilise des pratiques et techniques d'évaluation qui ont été mises au point et reconnues efficaces au Canada et ailleurs. Il doit examiner les répercussions environnementales de ses activités le plus tôt possible à l'étape de la planification, avant de prendre des décisions irrévocables comme l'achat de terrains, la signature de contrats, etc.

Le Processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement s'applique à toutes les activités du gouvernement fédéral. Il n'est pas nouveau: il a été mis sur pied par une décision du Cabinet en 1973, il a été modifié en 1977, puis il a été promulgué par décret en 1984. Au cours de ses douze années d'existence, des milliers de projets ont été examinés et traités, et trente-deux examens publics de propositions pouvant avoir des répercussions importantes sur l'environnement et suscitant beaucoup de préoccupations auprès du public ont été effectués.

Fonctionnement du processus

En 1984-1985, le **Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales** a formé un groupe de travail interministériel en vue d'aider à la préparation de lignes directrices pour l'évaluation initiale des propositions. Il en a résulté, vers le milieu de 1986, la publication du Guide pour l'évaluation initiale. En 1985-1986, le Bureau a pris deux nouvelles initiatives importantes afin d'aider les ministères à appliquer le Processus:

(1) Mise sur pied d'un comité interministériel des évaluations environnementales

Le Bureau a mis sur pied un comité au sein duquel les représentants de ministères fédéraux échangent des renseignements et mettent en commun leur expérience en vue d'assurer une application rentable et uniforme du Processus. Le comité, dont le Bureau assure la présidence, a établi une liste de questions prioritaires à examiner:

- les méthodes d'évaluation initiale;
- l'enregistrement des décisions prises à l'étape de l'examen préalable;
- les listes des projets automatiquement exclus ou soumis;
- le bulletin des décisions prises à la suite des évaluations initiales que doit publier le Bureau;
- les programmes de formation et les besoins dans ce domaine;
- la collaboration interministérielle et intergouvernementale;
- les problèmes techniques et scientifiques.

L'une des premières réalisations du comité a été d'aider à établir la présentation définitive du Bulletin des décisions prises à la suite d'évaluations environnementales initiales, dont le premier numéro a été publié à l'automne de 1986.

(2) Aide aux ministères pour l'élaboration de méthodes

Le Bureau a retenu les services de spécialistes du Bureau des conseillers en gestion (BCG) afin d'aider les ministères à mettre au point des méthodes administratives internes pour les évaluations environnementales initiales de leurs activités et de leurs projets. Il paye ces services à partir des montants affectés à l'application du Décret. Les consultants du BCG aident les ministères à établir les exigences pour les évaluations initiales, à élaborer ou à modifier des formules et des

systèmes pour l'enregistrement des décisions et à déterminer des moyens d'intégrer les méthodes d'évaluation environnementale dans leurs processus d'approbation des programmes réguliers.

Réalisations

Au cours de l'année financière 1985-1986, les ministères ont révisé les méthodes dont ils se servent pour évaluer les répercussions environnementales de leurs propositions ou en ont élaboré de nouvelles dans les cas où le Processus n'avait pas été appliqué auparavant. Plus particulièrement, ils se sont préparés à faire connaître de façon officielle, par le truchement du Bulletin des décisions prises à la suite d'évaluations environnementales initiales, les activités touchant l'évaluation initiale (les deux premières étapes du Processus) des propositions pour lesquelles ils sont responsables. Dans les paragraphes qui suivent sont présentés les points saillants, pour l'année, qui ont été fournis par les ministères représentés au sein du comité interministériel des évaluations environnementales, ainsi que quelques exemples d'évaluations ou d'études réalisées.

Agriculture Canada a entrepris d'évaluer dans quelle mesure il se conforme au Décret par un examen de ses programmes et de ses politiques. **L'Administration du rétablissement agricole des Prairies** (ARAP) a terminé une évaluation environnementale initiale de la proposition touchant la poldérisation de Pasquia (III). Cette proposition vise à améliorer le drainage sur quelque 18 000 acres de terres afin de favoriser l'agriculture près de The Pas, au Manitoba. L'ARAP a également examiné plusieurs projets importants d'aménagement des eaux à l'étape de la faisabilité pour s'assurer que les facteurs environnementaux sont pris en considération dès le début du processus de planification. Ces évaluations initiales sont décrites dans les rapports rédigés à la suite de deux études: *Assiniboine South Hespeler Water Supply Study* (pour le centre du Manitoba) et *Riverhurst East Irrigation Study*. Dans ce dernier, on examine plusieurs possibilités concernant d'importants aménagements pour l'irrigation près du lac Diefenbaker en Saskatchewan.

Une caractéristique importante du Processus est la souplesse qui lui permet d'encourager la collaboration du gouvernement fédéral et des provinces aux évaluations environnementales. Par exemple, dans l'est du Canada, c'est le ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse qui a évalué et a approuvé l'emplacement et les structures d'un entrepôt à fumier construit dans le cadre d'une entente à frais partagés avec Agriculture Canada.

Les Directives d'examen environnemental préalable des activités découlant des programmes que le **Service canadien des forêts** avait préparées en 1984-1985 sont maintenant en vigueur. Les ententes fédérales-provinciales sur le développement forestier renferment des dispositions concernant l'environnement; en 1985-1986, une entente était en vigueur dans chaque province.

Comme exemple des améliorations apportées aux méthodes cette année, on peut citer le cas du Centre forestier du Nord, à Edmonton, qui a mis sur pied un comité d'examen environnemental, lequel a établi une série de dix critères pour l'évaluation des propositions. Divers types de projets y sont évalués, notamment des expériences sur l'utilisation de fertilisants, des brûlages dirigés, des essais d'herbicides et des travaux de drainage pour l'amélioration de l'aménagement des terres forestières.

Vers la fin de l'année financière, le **ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources** a élaboré un document provisoire sur l'examen préalable. Tous les secteurs du Ministère seront consultés avant que la version définitive ne soit produite. Le Bureau des affaires environnementales a représenté le Ministère lors de présentations faites aux audiences de la Commission d'évaluation environnementale du projet Hibernia en octobre et il a assisté aux audiences de la Commission d'évaluation environnementale du projet d'exploration au large de la côte ouest.

L'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada (APGTC) a préparé, en 1983, une directive sur le Processus et les méthodes, dans laquelle il est question de l'examen préalable des propositions. Cette année, elle a continué d'appliquer cette directive dans ses évaluations initiales de projets. La Commission d'évaluation environnementale du projet Hibernia a présenté ses conclusions et ses recommandations en décembre 1985. Des membres du personnel de l'APGTC ont participé aux audiences de la Commission d'évaluation environnementale du projet d'exploration au large de la côte ouest; ils ont fourni à la Commission des renseignements techniques.

Le **Groupe de gestion des aéroports de Transports Canada** a terminé une revue, réalisée de façon cyclique, des ouvrages présentant des politiques, des normes et des lignes directrices concernant l'environnement, y compris les ouvrages Protection de l'environnement: planification - sud du Canada, Manuel sur la protection de l'environnement: conception et

construction et Protection de l'environnement: opérations portuaires. En outre, Transports Canada a effectué plusieurs études environnementales:

- évaluation des incidences environnementales des effluents provenant de zones d'entraînement en prévision d'incendies;
- évaluation des répercussions environnementales de l'emploi potentiel de l'acétate de calcium et de magnésium pour le dégivrage des surfaces fonctionnelles des aéronefs;
- évaluation environnementale de l'utilisation du glycol à l'aéroport international d'Ottawa;
- surveillance de la qualité de l'air à l'aéroport international de Calgary pour la vérification du respect des normes fédérales de qualité de l'air et l'évaluation des répercussions de l'activité aéroportuaire sur la qualité de l'air ambiant.

Transports Canada a étudié et mis en application les recommandations qu'avait faites la Commission d'évaluation environnementale du projet de remise en service de l'aérodrome de Boundary Bay. Une conférence environnementale nationale a eu lieu sur la planification, la conception, la construction et l'activité de l'aérodrome.

La **Garde côtière canadienne** a commencé à élaborer une politique et des lignes directrices pour l'évaluation environnementale qui répondent aux exigences du Décret et elle a préparé la documentation pour le premier numéro du Bulletin des décisions prises à la suite d'évaluations environnementales initiales.

Le **ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien** a pris des mesures spéciales afin de faire appliquer le Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement dans le contexte de ses politiques et méthodes actuelles. Il a commencé à passer en revue ses méthodes internes et ses systèmes d'information. En 1985-1986, neuf projets ont été soumis pour examen ou examinés à l'étape de l'évaluation initiale dans le programme du Nord. Aucun projet n'a été présenté au ministre de l'Environnement en vue d'un examen public au cours de cette période. On a préparé un guide provisoire en vue de mieux faire connaître au public, à d'autres organismes gouvernementaux et aux personnes s'occupant d'aménagement comment le Processus est appliqué au sein du programme du Nord.

Au **ministère des Travaux publics,** les bureaux régionaux appliquent le Processus depuis 1974 avec l'aide et les conseils du coordonnateur du Processus à l'administration centrale. Cette année, le Ministère a eu recours à un spécialiste en gestion du Bureau des conseillers en gestion (BCG) afin de mettre à jour ses méthodes d'évaluation environnementale. À la fin de l'année financière, on avait terminé les ébauches des documents pour le guide des méthodes du Ministère; ceux-ci sont à jour en ce qui concerne les changements internes qu'a connus récemment le Ministère. Les activités régionales reliées au Processus, qui n'ont pas été touchées par ce travail, ont été réalisées comme à l'ordinaire. On pourrait trouver les méthodes quelque peu modifiées lorsque les documents révisés par le spécialiste du BCG auront été approuvés par la direction du ministère. Travaux publics Canada a effectué des évaluations environnementales de projets pour le compte de ministères clients. En voici quelques exemples:

- les écoles indiennes des réserves de la bande de Tsartlip et de la bande de Bella Coola (Saanich) en Colombie-Britannique;
- les utilisations potentielles d'une bande de terre indienne dans la région du Grand Vancouver qui avait été louée par le gouvernement fédéral initialement pour la construction d'un centre sur l'environnement du Pacifique;
- une proposition concernant un immeuble administratif de trois ou quatre étages à l'Observatoire fédéral d'astrophysique, administré par le Conseil national de recherches, dans l'île de Vancouver;
- une évaluation environnementale initiale du tronçon des kilomètres 469 à 501 de la route de l'Alaska pour étudier les répercussions du tracé actuel par comparaison à un nouveau tracé.

Le **ministère de l'Expansion industrielle régionale** avait élaboré des méthodes provisoires pour les évaluations initiales après la promulgation du Décret. Cette année, il a apporté des améliorations à ces méthodes.

La **Commission du contrôle de l'énergie atomique** a préparé des listes des projets automatiquement exclus ou soumis qui couvrent les propositions qui lui sont présentées conformément au Règlement sur le contrôle de l'énergie atomique ou aux conditions énoncées dans les permis accordés en application de ce règlement. La surveillance des installations nucléaires en vue de réduire au minimum leurs répercussions environnementales est demeurée une préoccupation majeure de la Commission.

La **Commission de la capitale nationale** a passé un contrat avec un consultant pour qu'il élabore une procédure pour les évaluations environnementales de la Commission. La politique et la procédure ont été approuvées, et le programme est en marche.

En 1985-1986, **l'Agence canadienne de développement international (ACDI)** a élaboré et mis en application une politique environnementale fournissant un cadre pour l'évaluation des projets bilatéraux. Une importante étude environnementale d'un projet hydroélectrique en Indonésie a été effectuée.

Environnement Canada a entrepris un réexamen de son rôle dans le Processus suivant le Décret et il a commencé à apporter des changements à l'administration du Processus au sein du Ministère; ces changements devraient être terminés en 1986-1987. En octobre 1985, le Ministère a coparrainé un symposium international sur la vérification postérieure et le suivi, qui s'est tenu au Banff Centre. Le compte rendu de ce symposium doit être publié au début de 1987. Deux études portant sur les méthodes employées par le gouvernement fédéral pour les évaluations initiales et le suivi ont été effectuées afin de fournir à Environnement Canada des recommandations sur des moyens d'améliorer ses efforts dans ces domaines. Les rapports de ces études doivent être publiés en 1986-1987. Cette année encore, le Ministère a donné de très nombreux conseils scientifiques et techniques concernant des projets très variés d'autres ministères.

Le **ministère des Pêches et des Océans** a élaboré un guide provisoire pour l'examen préalable des projets concernant les ports pour petits bateaux, lequel fait l'objet d'un "essai-pilote". Un guide sera préparé pour les activités scientifiques au cours de la prochaine année financière. Le Ministère continue de transmettre les projets importants (y compris ceux des Ports pour petits bateaux) aux comités régionaux d'examen et de coordination qu'Environnement Canada a établis dans ses bureaux régionaux pour examiner les projets importants et conseiller les ministères responsables sur les aspects environnementaux.

Le **ministère de la Défense nationale** a révisé ses méthodes d'application du Processus pour qu'elles correspondent mieux aux dispositions du Décret et des nouvelles lignes directrices concernant les évaluations initiales. Plusieurs projets importants ont été examinés cette année; des évaluations environnementales initiales ont notamment été entreprises pour des activités d'entraînement intéressant les forces aériennes et les forces terrestres. Le projet relatif aux vols d'entraînement à l'appui tactique au Labrador a été soumis au ministre de l'Environnement pour un examen public. Toutes les nouvelles activités de la Défense nationale sont soumises à un examen environnemental beaucoup plus poussé et beaucoup plus tôt à l'étape de la planification. Toutefois, une évaluation très rapide de certaines activités reste nécessaire, plus particulièrement pour les activités prévues dans les ententes déjà conclues avec les alliés du Canada.

Commissions d'évaluation environnementale

Deuxième réacteur nucléaire à Pointe Lepreau (Nouveau-Brunswick)

En juin 1985, la Commission d'évaluation environnementale de Lepreau II a présenté son rapport. Établie conjointement par les ministres de l'Environnement du Nouveau-Brunswick et du Canada, elle avait reçu le mandat d'évaluer les incidences environnementales et sociales du projet de construction d'un deuxième réacteur nucléaire à Pointe Lepreau, au Nouveau-Brunswick. Maritime Nuclear, consortium formé d'Énergie atomique du Canada Limitée et de la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick, est le promoteur du projet.

La Commission a conclu que le projet pouvait être réalisé sans causer d'effets nuisibles importants, pourvu que certaines recommandations soient suivies. Les plus importantes de ces recommandations concernent les programmes de surveillance et la recherche quant aux effets du projet sur l'environnement marin, la réglementation et les méthodes d'exploitation visant la protection de la santé, la planification de mesures d'urgence, les effets sociaux sur la main-d'oeuvre et les collectivités locales, la promotion des possibilités industrielles offertes par le projet, la mise hors service éventuelle du réacteur et l'amélioration de l'administration des processus fédéraux et provinciaux d'examen des évaluations des incidences environnementales.

La Commission a fait reposer en grande partie son évaluation sur les incidences observées dans le cas du premier réacteur construit à Pointe Lepreau. Par conséquent, elle a également recommandé des mesures visant à répondre aux préoccupations actuelles au sujet de Lepreau I.

Projet de développement Hibernia (Terre-Neuve)

En décembre 1985, la Commission d'évaluation environnementale du projet Hibernia a présenté ses

conclusions et recommandations aux ministres de l'Environnement du Canada et de la province, au ministre fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources, au ministre des Mines et de l'Énergie de la province et au président et administrateur principal de l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers. Coprésidée par un représentant du fédéral et un représentant de la province, la Commission avait pour mandat d'examiner un projet d'exploitation des ressources du champ pétrolier Hibernia dans la partie nord-est des Grands Bancs de Terre-Neuve et de se pencher plus particulièrement sur la création d'emploi, les possibilités industrielles, les répercussions sociales directes dans les localités touchées, la sécurité et les incidences environnementales.

Le promoteur du projet est Mobil Oil Canada Limited, en association avec Gulf Canada Resources Inc., Petro-Canada Inc., Chevron Canada Resources Ltd. et Columbia Gas Development of Canada Ltd. Le projet prévoit un système de production fixe reposant sur une structure à embase-poids et le transport du pétrole jusqu'à Terre-Neuve au moyen de pétroliers-navettes.

La Commission a recommandé des mesures visant à maximiser les avantages économiques et à réduire au minimum les risques pour l'environnement et les perturbations sociales. Ces recommandations portent notamment sur une stratégie globale de formation pour les résidants de la région touchée, sur l'élaboration d'ententes avec les collectivités au sujet des incidences sociales, sur les exigences pour la construction, sur les moyens d'améliorer la sécurité, sur les plans d'intervention d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures, sur la protection des pêches, sur une politique d'indemnisation et sur les exigences concernant l'abandon éventuel de l'emplacement et son rétablissement dans un état convenable pour la pêche.

En outre, la Commission recommande des mesures pour l'examen futur des projets de mise en valeur des ressources du large. Elle propose des moyens d'améliorer le processus d'examen et d'évaluation des incidences environnementales, notamment un délai pour les examens de projets, l'octroi de fonds pour les participants aux examens, la réalisation de recherches orientées, des échanges d'informations entre les divers organismes de qui relèvent les eaux du large et une stratégie pour l'application des recommandations des commissions.

Examen des corridors du Fraser et de la Thompson (Colombie-Britannique)

En janvier 1986, la commission chargée de l'examen des corridors du Fraser et de la Thompson a présenté aux ministres fédéraux de l'Environnement et des Transports ses conclusions et recommandations au sujet des incidences environnementales à long terme des activités relatives au transport dans le corridor formé par les vallées du fleuve Fraser et des rivières Thompson et North Thompson. La route transcanadienne, des voies ferrées du CN et du CP, des lignes de transmission électrique de B.C. Hydro et des gazoducs ainsi que des oléoducs passent dans ce corridor. Les cours d'eau qui s'y trouvent forment l'un des plus grands et des plus importants réseaux pour la reproduction du poisson en Amérique du Nord. La pêche y est une activité importante sur le plan commercial et culturel, en plus d'offrir des possibilités remarquables pour le loisir et le tourisme. Quelque 100 000 personnes vivent dans le corridor, et beaucoup trouvent dans ces rivières une source de nourriture.

La Commission a indiqué qu'un système amélioré de planification et de gestion de l'environnement était nécessaire pour assurer que les nouveaux aménagements pour le transport dans le corridor se fassent d'une manière judicieuse sur le plan de l'environnement.

L'examen des corridors du Fraser et de la Thompson se distingue des autres examens faits auparavant en ce qu'il ne porte sur aucun projet précis. Il s'agit plus d'un examen de planification environnementale des activités de transport dans une région donnée que d'un examen des incidences environnementales. Des méthodes innovatrices ont été employées par la Commission, notamment le recours à des ateliers plutôt qu'à des audiences pour la consultation du public.

Exploration pétrolière au large de la côte ouest (Colombie-Britannique)

En avril 1986, la Commission d'évaluation environnementale du projet d'exploration au large de la côte ouest a présenté ses observations et recommandations aux ministres de l'Environnement du Canada et de la Colombie-Britannique, au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada ainsi qu'au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières de la Colombie-Britannique. Établie conjointement par les deux gouvernements, la Commission avait reçu le mandat d'évaluer les incidences

environnementales et socio-économiques d'une éventuelle reprise de l'exploration pétrolière au large de la côte ouest du Canada, au nord de l'île de Vancouver. Le gouvernement fédéral et la province ont tous deux décrété un moratoire suspendant tout forage d'exploration dans la région. La Commission a été chargée de formuler des recommandations quant aux conditions à réunir pour que l'exploration pétrolière puisse se faire sans danger et de façon judicieuse en ce qui concerne l'environnement.

Les promoteurs du projet étaient initialement Chevron Canada Resources Ltd. et Petro-Canada Inc., mais ce dernier s'est retiré du processus d'examen avant la fin en raison d'autres priorités. Chevron a proposé un programme de relevés sismiques qui serait suivi de deux forages d'exploration. La poursuite de l'exploration dépendrait des résultats du programme initial. La région visée par le projet comprend le détroit Queen Charlotte, le détroit Hecate, l'entrée Dixon et une partie des eaux côtières à l'ouest de l'île Graham. Elle se caractérise par des ressources naturelles riches et diversifiées, des conditions du temps extrêmes et une population clairsemée.

La Commission a jugé que le programme d'exploration proposé par Chevron pouvait être réalisé sous réserve de certaines conditions, notamment, que les activités de forage soient initialement limitées aux mois de juin à octobre inclusivement jusqu'à ce qu'on ait acquis une plus grande expérience et qu'elles se fassent à plus de vingt kilomètres de tout point de terre. Elle a recommandé qu'aucun autre programme d'exploration ne soit autorisé avant que les résultats de la surveillance du programme sismique de Chevron ne soient connus. Elle a recommandé également la mise en place d'une structure de gestion environnementale qui s'occuperait des aspects environnementaux et socio-économiques de l'exploration pétrolière et gazière en mer ainsi que de l'exploitation future possible des ressources. La Commission a aussi formulé des recommandations sur beaucoup de conditions précises à respecter avant et durant le programme d'exploration afin de réduire au minimum les répercussions néfastes et de pouvoir examiner et étudier de façon plus approfondie les problèmes particuliers.

Projet d'aménagement de villégiature du lac Shoal (Manitoba)

En janvier 1981, une commission d'évaluation environnementale a été formée pour examiner une proposition de la bande indienne nº 40 du lac Shoal d'aménager et de louer quelque 350 lots à des fins de villégiature sur les bords du lac Shoal, au Manitoba. Ce lac alimente en eau la ville de Winnipeg. En mars 1981, la Commission a publié les directives pour la préparation de l'énoncé des incidences environnementales du projet. Après deux années de discussions entre le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, la bande, la ville de Winnipeg et la province du Manitoba, le ministre de l'Environnement a publié un nouveau mandat pour l'examen qui doit porter principalement sur les effets potentiels du projet sur la qualité de l'eau du lac.

En mai 1984, la Commission a commencé l'examen officiel de l'énoncé des incidences environnementales présenté par la bande indienne. Elle a demandé plus de renseignements sur le projet, ce qui a été fourni par la bande en février 1985. Le mois suivant, la Commission a informé la bande que les réunions publiques au sujet du projet pouvaient avoir lieu. Cependant, la Commission ne peut poursuivre son examen à moins que le promoteur ne consente à y participer. Par conséquent, l'examen a été suspendu jusqu'à obtention d'une réponse de la bande.

Complexe hydro-électrique de la rivière des Esclaves (Alberta)

À la fin des années 1970, le gouvernement de l'Alberta a annoncé son intention d'établir des plans en vue de la construction d'un barrage hydro-électrique dans la rivière des Esclaves près de Fort Smith. En 1980, Parcs Canada a soumis la proposition à un examen public en raison des incidences environnementales qui pourraient être importantes dans le parc national Wood Buffalo. En effet, une bonne partie du delta des rivières Peace et Athabasca se trouve à l'intérieur du parc, et des modifications du niveau des eaux pourraient affecter les oiseaux aquatiques, le bison et d'autres espèces.

Une commission a été formée en 1982, et, à la suite des discussions entre les ministres de l'Environnement du gouvernement fédéral et de la province, qui se sont étalées sur deux ans, les deux gouvernements ont accepté de collaborer à l'examen du projet. La consultation du public a alors été reportée jusqu'à ce qu'un promoteur se déclare intéressé ou jusqu'à ce qu'une demande soit sur le point d'être faite pour l'aménagement du complexe.

En août 1985, le gouvernement de l'Alberta a annoncé que le projet ne serait pas réalisé dans un proche avenir. Par conséquent, à la demande du ministère responsable, Environnement Canada, l'examen a été annulé, et la commission, dissoute.

Activités aériennes militaires au Labrador et au Québec

En février 1986, le ministre associé de la Défense nationale a demandé que soit effectué un examen public des activités aériennes militaires qui se déroulent et doivent se dérouler au Labrador et au Québec. Cet examen doit porter sur les vols d'entraînement à basse altitude prévus dans des ententes bilatérales entre le gouvernement du Canada et certains de ses alliés de l'OTAN et sur une proposition d'établir un centre d'entraînement à l'emploi des armes des chasseurs tactiques pour les forces aériennes de l'OTAN. L'établissement de ce centre nécessiterait l'agrandissement de l'aéroport et un accroissement de l'infrastructure, la construction d'installations d'entraînement à Goose Bay et l'aménagement de champs de tir des armes tactiques au Labrador.

Une commission formée en juillet a établi à titre provisoire des directives qui ont été soumises à un examen public. Les réunions publiques sur ces directives ont eu lieu dans dix-huit agglomérations de Terre-Neuve (Labrador) et du Québec au cours des mois de septembre et d'octobre. La version définitive des directives sera publiée au début de 1987. Le promoteur a informé la commission que l'énoncé des incidences environnementales sera probablement terminé au début de 1988.

Nettoyage et stockage de déchets à faible radioactivité (Ontario)

Le 28 avril 1986, le ministre d'État aux Mines a présenté un projet d'Eldorado Resources Ltd. pour examen public. Ce projet vise la construction d'une installation permanente de stockage des déchets et matières contaminées faiblement radioactifs qui sont entreposés dans des installations de Port Granby, de Welcome et de la région de Port Hope.

Une commission d'évaluation environnementale a été formée le 23 juin. Elle a suspendu ses activités le 10 octobre 1986 jusqu'à ce qu'un groupe de travail nommé par le ministre d'État aux Mines et aux Forêts présente son rapport sur les emplacements qui conviendraient le mieux pour l'établissement d'une telle installation en Ontario.

Conseil canadien de la recherche sur l'évaluation environnementale

Le Conseil canadien de la recherche sur l'évaluation environnementale, établi en janvier 1984, a accompli des progrès importants cette année dans la réalisation de son mandat qui est de conseiller les gouvernements, l'industrie et les universités sur les moyens d'améliorer les aspects scientifiques et techniques et la procédure des évaluations des incidences environnementales.

En février 1985, le Conseil, a parrainé, de concert avec le National Research Council des États-Unis, un atelier international sur les évaluations des effets cumulatifs sur l'environnement. Le compte rendu de l'atelier a été publié en août 1986 sous le titre *Cumulative Environmental Effects: A Binational Perspective*. À la suite de l'atelier, le Conseil a passé des contrats pour l'analyse de l'importance donnée aux effets cumulatifs sur l'environnement dans les méthodes de planification environnementale et les structures institutionnelles au Canada et pour la formulation de recommandations sur les priorités en matière de recherche. Les résultats de ces études sont actuellement examinés et révisés. Un exposé sur la recherche consacré à l'évaluation des effets cumulatifs sur l'environnement est presque terminé.

En janvier 1986, le Conseil a publié un document intitulé Orientations et thèmes de recherche dans lequel il indique les priorités et les principaux sujets de recherche dont il tiendra compte dans l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes variés de recherches. Un premier exposé sur la recherche a été publié en mai 1985. Consacré à l'évaluation des incidences sociales, il indique cinq grands domaines de recherches considérées comme prioritaires pour l'amélioration des évaluations. Les recherches sur les arrangements institutionnels pour les évaluations des incidences sociales et sur l'amélioration des capacités de prévision, de contrôle et de gestion en matière d'incidences sociales sont en bonne voie, et des rapports sur ces recherches devraient être publiés prochainement.

Le rapport intitulé *Risk Management and EIA: Research Needs and Opportunities*, produit à la suite d'une étude parrainée par le Conseil, a connu une large diffusion. Un exposé sur la recherche sur la gestion des risques est actuellement en préparation; il sera examiné par le Conseil à sa réunion du printemps 1987.

Un rapport sur l'expérience acquise à l'occasion des évaluations d'un certain nombre de projets au Canada et dans d'autres pays a été publié. Il s'intitule *Learning from Experience: A State-of-the-Art Review and Evaluation of Environmental Impact Assessment Audits*.

Des études sur l'utilisation de la modélisation mathématique dans les évaluations des incidences

environnementales sont réalisées. L'une d'entre elles a donné lieu à la publication d'un document d'information intitulé Présentation de certains modèles mathématiques utilisés pour l'évaluation des incidences environnementales au Canada. Les recherches dans ce domaine seront élargies pour inclure la modélisation socio-économique.

La recherche sur les mesures d'atténuation et de compensation dans le contexte des évaluations des incidences environnementales constitue l'une des initiatives les plus récentes du Conseil. Un document de référence sur la question a été préparé en vue d'un atelier qui a eu lieu en juillet 1986. Le compte rendu de cet atelier et un exposé sur la recherche seront publiés.

Le Conseil a également commencé à examiner de nouveaux domaines de recherches comme l'évaluation des incidences sur la salubrité du milieu et l'évaluation des incidences environnementales et la biotechnologie.

Afin d'encourager la formulation d'idées nouvelles sur les évaluations environnementales, le Conseil a commencé à passer des contrats de recherche avec des étudiants diplomés d'universités canadiennes au cours de l'année universitaire 1985-1986. Les rapports des quinze premiers contrats octroyés ont été reçus au printemps de 1986. Onze contrats ont été accordés pour l'année universitaire 1986-1987.

Activités internationales

Le Bureau a participé, comme les années précédentes, à des discussions de principe et à des réunions portant sur l'amélioration du processus d'évaluation, avec des collègues d'autres pays et d'organisations internationales, et il a offert des conseils techniques à des pays qui mettaient au point des processus d'évaluation environnementale.

L'Association internationale du barreau, fédération représentant les barreaux et associations professionnelles d'avocats de cent neuf pays, a parrainé deux colloques. Le premier a porté sur l'industrie et les organismes de réglementation et il a eu lieu à Stratford-upon-Avon, en Angleterre, en 1985; le deuxième, consacré à l'étude des ressources, au financement et au contrôle, a eu lieu à Victoria et à Vancouver, en Colombie-Britannique, en 1986. Lors du premier colloque, le Bureau a présenté un document de travail sur les méthodes d'évaluation des incidences environnementales au Canada, intitulé *Keeping EIA Procedures Relevant - A Canadian Perspective*, tandis qu'à Vancouver il a présenté une communication intitulée *Rights of the Public in Environmental Decision Making and the Funding of Public Intervention* qui porte sur les droits du public en ce qui concerne la prise de décisions touchant l'environnement et sur le financement des interventions publiques.

Le centre d'étude sur l'évaluation environnementale (CÉSIA) de Rome a invité le Bureau à envoyer un représentant à une conférence visant à aider l'Italie à mettre au point un processus d'évaluation des incidences environnementales. L'aide déjà apportée par le Bureau à des membres de la Commission économique pour l'Europe (CÉE) et de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDÉ) dans le domaine des évaluations des incidences environnementales avait démontré les compétences du Canada dans ce domaine et aurait motivé en grande partie l'invitation de l'Italie.

Le Bureau a continué de participer, sous les auspices de la CÉE des Nations Unies, au travail du Groupe d'experts de la CÉE sur l'évaluation des incidences sur l'environnement. Par ailleurs, le groupe de travail examinant l'application de l'évaluation des incidences environnementales a achevé ses travaux et publié un document intitulé *Analysis and Interpretation of Selected Applications of Environment Impact Assessment*. Il y présente des études de cas choisies dans des pays membres de la CÉE ainsi que des recommandations sur les processus d'évaluation des incidences environnementales, le contenu de l'évaluation et le lien entre celle-ci et la prise de décisions. Le Bureau a aussi participé à un groupe spécial de l'OCDÉ sur l'évaluation environnementale et l'aide au développement. Ce groupe a terminé la préparation de son rapport final dans lequel sont énoncés les principes des évaluations des incidences environnementales devant s'appliquer aux projets et programmes d'aide au développement. Ce rapport sera présenté au Comité d'aide au développement de l'OCDÉ ainsi qu'au Conseil de l'OCDÉ pour approbation et autorisation de diffusion.

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a demandé que le Bureau offre les services d'un membre de son personnel pour l'organisation et la présentation d'un cours dans les Caraïbes sur l'évaluation des incidences environnementales, de concert avec la West Indies and Caribbean Conservation Association.

Le personnel du Bureau à Vancouver a contribué à l'examen de la Commission d'évaluation environnementale du projet d'exploration au large de la côte ouest en consultant des membres du personnel

supérieur du gouvernement de l'Alaska, du gouvernement fédéral, des municipalités touchées et de l'industrie au sujet de leurs préoccupations particulières concernant les aspects environnementaux et socio-économiques des forages au large de l'Alaska et du Canada.

Un membre du Bureau a participé à un atelier international sur l'évaluation environnementale pour le développement industriel. Parrainé par l'Institut international pour l'analyse des systèmes de haut niveau, cet atelier a eu lieu à Dehra Dun, en Inde, où un projet pilote est réalisé. Le Bureau est représenté au sein des comités de planification de l'Institut qui s'occupent des effets environnementaux de l'urbanisation.

Un membre du Bureau a également participé à un atelier sur l'examen environnemental des pipelines dans le pergélisol canadien qui était parrainé par le laboratoire Canada-France, situé à Caen (France).

Le Bureau a apporté une aide technique au projet d'amélioration de la gestion environnementale en Indonésie qui est réalisé par l'université Dalhousie et parrainé par l'ACDI.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a parrainé la participation du Bureau aux efforts continus pour l'amélioration des stratégies d'évaluation des incidences environnementales dans les pays participants. Sous les auspices de l'OMS, un atelier a eu lieu à Copenhague, et un cours sur l'évaluation des incidences environnementales a été présenté à Mexico. Un membre du Bureau a participé à titre de professeur à un séminaire international sur l'évaluation des incidences environnementales qui a été parrainé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et qui a eu lieu à Aberdeen, en Écosse.

Un membre du Bureau a apporté son aide comme conseiller et professeur au East-West Centre d'Hawaii; il a examiné les problèmes environnementaux reliés au développement dans le Tiers monde. En 1985, le Centre a parrainé un atelier à Bangkok, en Thaïlande.

Le Bureau a envoyé un représentant à la réunion de l'International Association for Impact Assessment (association internationale pour l'évaluation des incidences) qui s'est tenue en 1985 à Utrecht, en Hollande.

Le gouvernement du Canada et celui de la Nouvelle-Zélande ont convenu de faire un échange de fonctionnaires travaillant dans le domaine de l'évaluation environnementale au cours de la prochaine année financière. Le directeur général de la Politique et de l'Administration du Bureau ira travailler au ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Zélande pendant 18 mois, tandis que le directeur des activités régionales de la commission néozélandaise de l'environnement (New Zealand Commission for the Environment) se joindra au Bureau pour une période similaire.

Dépenses

Les dépenses budgétaires, qui totalisent 3 340 000 $, sont détaillées au tableau 1.

Tableau 1

Dépenses du bureau en 1985-1986

Salaires et avantages (29 années-personnes)	1 389 000 $
Fonctionnement des programmes	1 951 000 $
Total	3 340 000 $

Les dépenses liées au fonctionnement des différents programmes ont totalisé 1 951 102 $. Leur répartition est donnée au tableau 2.

Tableau 2

Dépenses opérationnelles du Bureau en 1985-1986

Programme	Dépenses	Pourcentage du total
Examens par les commissions	687 348	35
Conseil canadien de la recherche sur l'évaluation environnementale et soutien de la recherche	604 524	31
Application du Processus et mise au point de méthodes	364 087	19
Administration	295 143	15
Total	1 951 102	100

Environ 64 % des dépenses de fonctionnement, ou 1 252 000 $, ont servi à l'obtention, par voie de marchés, de services professionnels du secteur privé.

ANNEXE I

PUBLICATIONS

Deuxième réacteur nucléaire à Pointe Lepreau, Nouveau-Brunswick: Rapport de la Commission d'évaluation environnementale

Projet de développement Hibernia: Rapport de la commission d'évaluation environnementale

Examen des corridors du Fraser et de la Thompson: Rapport de la commission d'évaluation environnementale

Exploration pétrolière au large de la côte ouest: Rapport et recommandations de la Commission d'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale au Canada: Sommaire des pratiques actuelles, 1985

Évaluation des incidences sociales: Exposé sur la recherche (publication du Conseil canadien de la recherche sur l'évaluation environnementale)

Orientations et thèmes de recherche (publication du Conseil canadien de la recherche sur l'évaluation environnementale)

Cumulative Environmental Effects: A Binational Perspective (publication du Conseil canadien de la recherche sur l'évaluation environnementale)

On peut obtenir ces publications en s'adressant au:

Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales
13e étage, immeuble Fontaine
200, boul. Sacré-Coeur
Hull (Québec)
K1A 0H3
Téléphone: (819) 994-2578

ANNEXE II
ORGANIGRAMME - BFEÉE

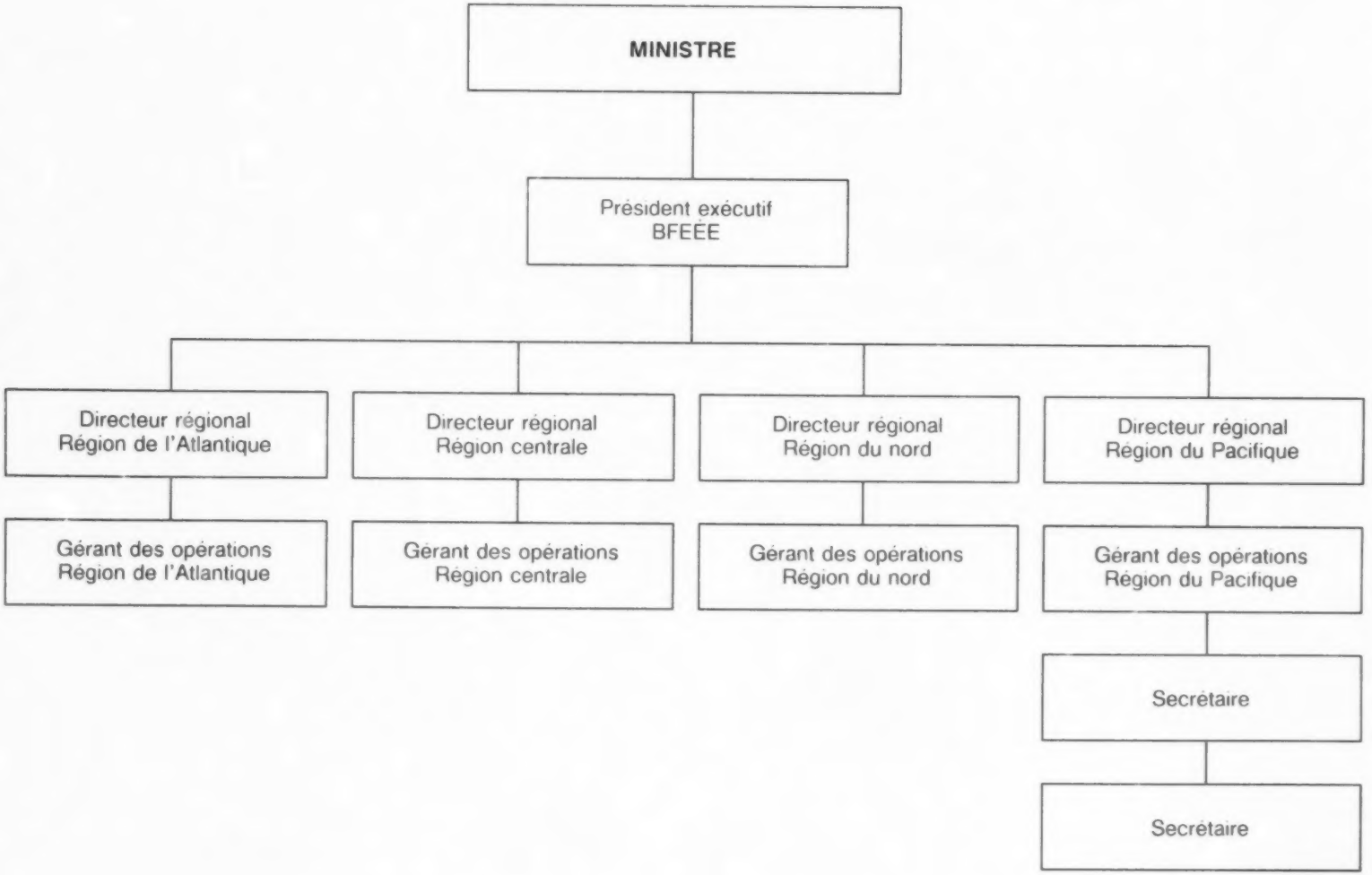

ORGANIGRAMME - BFEÉE